

DÉLIBÉRATION n° 2026-58

**Approuvant le compte-rendu de la séance plénière du CA
du 16 mars 2026**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1a

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion, mis à jour le 02 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration **approuve le compte-rendu du 16 mars 2026,**
annexé.

Résultats du vote

Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	1
N'ayant pas pris part au vote				1		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion


Pr Jean François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**

Service des Affaires Institutionnelles

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
du 16 mars 2026 en hybride
adopté au CA du 09 juillet 2026**

Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a été convoqué en séance plénière **le 16 mars 2026 à 09h00**.

Sur 36 membres en exercice dûment convoqués, 30 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 09h08. Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

Points A soumis à débat

1. Approbation des comptes-rendus des séances plénières du :
 - a/ 09 octobre 2025
 - b/ 13 novembre 2025
2. Compte financier de l'exercice 2025
3. Rectification du tableau 9 du Budget initial 2026
4. Désignation du commissaire aux comptes (CAC)
5. Admissions en non-valeur et remises gracieuses
6. Don et sorties d'inventaire
7. Nomination du Directeur ou de la Directrice du SzER (DOFIPE)
8. Nomination du Directeur ou de la Directrice de la direction de la formation tout au long de la vie (DFTLV)
9. Offre de formation 2026 - 2031 maquettes et soutenabilités
10. Réorganisation des services : présentation du nouvel organigramme
11. Statuts et Règlements (ED SHS, ED STS, CEMOI, LCF, PIMIT, FSDIE, DFTLV)
12. Tarification du prêt entre bibliothèques (PEB)
13. Demandes de subvention
14. Point sur les financements de la Recherche
15. Promotion d'étude clinique / recherche : projet PainMov
16. Presses Universitaires Indianocéaniques – PUI : Comité scientifique

17. Création de la fondation partenariale de l'Université de La Réunion
18. Modalité de substitution de stage dans le cadre du dispositif de Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE)
19. Barèmes et critères d'attribution du RIPEC C3 pour l'année 2026
20. Choix de l'instance pour l'examen de la PEDR et barèmes et critères d'attribution de la PEDR
21. Modalités de la mobilité interne des Enseignants et des Enseignants Chercheurs – campagne 2026

Points B suivi du Bureau d'établissement (vote en une fois, sauf avis contraire)

22. 1er Appel à projet au titre du programme du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2026
23. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels
24. Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations
25. Bilans CVEC 2023 et 2024
26. Calendrier pédagogique 2025-2026 de l'UFR Santé
27. Grilles Tarifaires et droits d'inscription 2025-2026 (IAE)
28. Campagne VAE 2026-2027 (note de cadrage, calendrier et grille de rétribution)
29. Grilles tarifaires DFTLV 2026-2027

Points d'information

30. Évaluation HCÉRES
31. Appel à Projet Innovant Budget Qualité Enseignement (APPI BQE) 2026
32. Conventions – contrats – accords-cadres recherche et hors recherche
33. Questions diverses

ONT ASSISTÉ AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

Président de séance, le Président de l'Université de La Réunion : Jean-François HOARAU jusqu'à 15h50 – Teddy CADERBY à partir de 15h50

MEMBRES PRÉSENTS**Professeurs :**

Brigitte GRONDIN-PEREZ - Jean-François HOARAU - Silvia IACOBELLI (en visioconférence) - Sébastien JAQUEMET - Marie LEVENEUR-AZEMAR - Jean-Philippe PRAENE

Maîtres de conférences et autres enseignants :

Teddy CADERBY - Christèle CAMELIS (en visioconférence) - Elsa Virginie Jeanne CAPRON (en visioconférence) - Richard LORION - Huguo Pascal PICARD (en visioconférence) - Jean-Marc RIZZO

Personnels BIATSS :

Judex DE LOUISE (en visioconférence) - Yves DEPIGNY - Hafsah LIMBADA - Mathias PAYET

Usagers :

Ethann GUIDET-CASSARD - Rahima MBALIA-GAYA - Raphaël BOURLY - Perrine BRINDAMOUR

Personnalités extérieures :

Camille CLAIN, Représentant (e) du Conseil départemental (en visioconférence jusqu'à 13h00)

Laurence TIBÈRE, Représentante des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université (IRD) (en visioconférence jusqu'à 13h43)

Shenaz BAGOT, représentante d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés (Services développement Océan indien) (en visioconférence jusqu'à 14h30)

Éric DIJOUX, représentant des organisations représentatives des salariés (UNSA)

Michel DIJOUX, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (Groupe DIJOUX SAS) (jusqu'à 13h30)

François RIVIÈRE, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (Proviseur du lycée Victor Schoelcher) (jusqu'à 13h30)

MEMBRES REPRÉSENTÉS**Professeurs :**

Corinne DUBOIN par Brigitte GRONDIN-PEREZ

Pascal PUIG par Marie LEVENEUR-AZEMAR

Maîtres de conférences et autres enseignants :

Mireille FOUILLAUD par Brigitte GRONDIN-PEREZ - Florence PELLEGRY par Teddy CADERBY

Personnels BIATSS :

Rachelle MARIAMON par Brigitte GRONDIN-PEREZ - Yasmine OUMOURI par Judex DE LOUISE (en visioconférence)

Usagers :

Valentin LAPEYRONIE par Ethann GUIDET-CASSARD - Ketty GRONDIN par Ethann GUIDET-CASSARD

Personnalités extérieures :

Camille CLAIN, Représentant (e) du Conseil départemental, par Jean-François HOARAU (à 13h00)

Huguette BELLO, représentante du Conseil régional, par Jean-François HOARAU

Mathieu NIGUÈS (INSERM), représentant des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'Université, par Laurence TIBÈRE (en visioconférence jusqu'à 13h43)

Michel DIJOUX, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (Groupe DIJOUX SAS) par Éric DIJOUX (à 13h30)

François RIVIÈRE, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (Proviseur du lycée Victor Schoelcher) par Éric DIJOUX (à 13h30)

MEMBRES ABSENTS

Aucuns membres absents

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Recteur de la région académique de La Réunion, Chancelier des universités, Rostane MEHDI

Secrétaire général adjointe chargée de la scolarité, des partenariats et de l'enseignement supérieur, Sabine LAURET (en visioconférence)

Vice-président du Conseil d'Administration en charge des Affaires Générales (VPCA), Teddy CADERBY

Gestionnaire administrative au Service des Affaires Institutionnelles à la DAJI, Geneviève CHABOT

Gestionnaire administrative au Service des Affaires Institutionnelles à la DAJI, Yveline CHATEAU

Directeur des ressources humaines, Vincent CHAUMONT

Responsable du Service des Affaires Institutionnelles à la DAJI, Ketty DERHOUA

Vice-président du Conseil d'Administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VPFVU), Laurent DIDIER

Directeur Général des Services Adjoint, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Davy LILA-HELMER

Directrice Générale des Services, Zoulekha NISSARE AKBARALY

Vice-président du Conseil d'administration en charge de la Recherche et Valorisation

(VPRV), Dani OSMAN
Vice-président délégué en charge du numérique, des usages et de l'intelligence artificielle, Christophe PORLIER
Directeur général des services adjoint, Directeur des Finances et de la Comptabilité, Arnaud TESTULAT
Directeur de Cabinet, Ilias TIMOL
Présidente du Conseil Académique, Nathalie WALLIAN
Directeur du Pôle Excellence et Rayonnement, Valère LEE-CHING-KEN (en visioconférence)

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur le Président** ouvre la séance en adressant ses félicitations à Madame Camille CLAIN, récemment élue maire de l'Entre-Deux, saluant cette élection comme une réussite remarquable. Il souligne que cette nomination illustre la diversité des parcours et des engagements des membres du Conseil d'administration.

Il rappelle ensuite que l'établissement se réunit dans un contexte particulièrement important, marqué à la fois par une situation financière nationale particulièrement contrainte et par les conséquences de difficultés structurelles héritées des années précédentes. Selon lui, ces deux facteurs ont conduit l'Université de La Réunion à une situation financière fragilisée qui impose aujourd'hui des décisions structurantes.

À ce titre, il indique que plusieurs délibérations majeures seront soumises au Conseil d'administration, notamment le compte financier 2025, la nouvelle offre de formation et la réorganisation des services.

Avant d'ouvrir les débats, Monsieur le Président rappelle les trois principes qui guideront l'action de la gouvernance : la fidélité au projet collectif porté au service de la communauté universitaire et de l'intérêt général ; le respect constant de l'État de droit, des règles juridiques, de l'éthique et de la déontologie ; le courage d'engager les transformations nécessaires afin de répondre aux difficultés rencontrées par l'établissement.

Il affirme que la gouvernance restera attachée à ces principes afin de poursuivre le redressement de l'Université.

Monsieur le Recteur indique qu'il ne souhaite pas formuler de déclaration liminaire et précise qu'il interviendra au cours des débats lorsque cela sera nécessaire.

Avant l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, Madame Rahima MBALIA-GAYA, représentante des étudiants, sollicite la parole afin de donner lecture d'une déclaration au nom des élus étudiants commune adoptée à l'unanimité des élus étudiants et des associations étudiantes partenaires

Les représentants étudiants annoncent leur décision de quitter la séance à l'issue de cette déclaration afin de marquer leur désaccord avec les modalités d'élaboration de la nouvelle offre de formation et plus particulièrement avec la suppression des unités d'enseignement d'ouverture (UEO).

Ils rappellent avoir exprimé à plusieurs reprises leur opposition à cette évolution et estiment que les positions exprimées au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) n'ont pas été prises en considération. Ils regrettent notamment que le vote défavorable de la CFVU n'ait pas conduit au report de l'examen du dossier afin de poursuivre les échanges.

Les représentants étudiants considèrent que les UEO constituent un élément essentiel du parcours de formation des étudiants en favorisant l'ouverture culturelle, citoyenne, sportive et professionnelle. Ils annoncent leur intention d'engager, dans les semaines à venir, une large concertation avec les acteurs de la communauté universitaire afin d'identifier les modalités d'action permettant de défendre les intérêts des étudiants.

À l'issue de cette déclaration, la représentante des étudiants quitte la séance.

Monsieur le Président prend acte de cette décision tout en rappelant qu'elle relève pleinement de leur liberté d'expression, même si la gouvernance ne partage pas leur analyse.

Point n°1 : Approbation des comptes-rendus des séances plénières du 09 octobre 2025 et du 13 novembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Compte-rendu de la séance plénière du 09 octobre 2025

Monsieur le Président invite les administrateurs à formuler leurs éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				26			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix							
	pour	26	contre	0	abstention(s)	0	

Le compte-rendu de la séance du **09 octobre 2025** est **approuvé**.

Compte-rendu de la séance plénière du 13 novembre 2025

Monsieur le DAJI rappelle que le compte-rendu de cette séance présente un caractère particulièrement synthétique en raison d'un incident technique ayant empêché tout

enregistrement des débats. Seuls les principaux échanges et les résultats des votes ont ainsi pu être reconstitués.

Monsieur le Président regrette cette situation et souligne la nécessité de sécuriser les dispositifs d'enregistrement lors des réunions organisées en dehors du campus du Moufia, afin de permettre à l'avenir la tenue de séances délocalisées dans de bonnes conditions.

Aucune observation supplémentaire n'étant formulée, Monsieur le Président soumet le compte-rendu au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					27		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix		pour	26	contre	0	abstention(s)	1

Le compte-rendu de la séance du **13 novembre 2025** est **approuvé**.

Point n°2 : Compte financier de l'exercice 2025

Rapporteurs : Monsieur Teddy CADERBY, Vice-président du Conseil d'administration chargé des Affaires générales et Monsieur Arnaud TESTULAT, Directeur des Finances et de la Comptabilité.

Monsieur le Président rappelle que l'examen du compte financier constitue un moment particulièrement important de la séance au regard de la situation financière de l'établissement. Il précise que plusieurs interventions introductives sont prévues avant l'ouverture des débats, notamment celles du Vice-président du Conseil d'administration chargé des Affaires générales, du Directeur des Finances et de la Comptabilité, des commissaires aux comptes ainsi que de Monsieur le Recteur.

Monsieur le VPCA replace tout d'abord le compte financier dans son contexte d'élaboration. Il rappelle que le budget initial 2025 a été adopté en décembre 2024 sous administration provisoire, dans un contexte marqué par l'encaissement exceptionnel des crédits du programme opérationnel FEDER 2014-2020. Ce budget a ensuite été exécuté par la nouvelle gouvernance élue en février 2025.

Il souligne que plusieurs événements sont venus modifier les équilibres budgétaires en cours d'exercice, notamment la campagne d'emplois 2025, le report de la prise de fonctions des enseignants-chercheurs titulaires au 1er janvier 2026, les régularisations de dépenses de fluides des exercices antérieurs, une importante fuite sur le réseau d'eau du campus du Moufia ainsi que les conséquences du cyclone Garance, ayant nécessité des dépenses importantes de remise en état des infrastructures.

Monsieur le DFC présente ensuite le compte financier 2025.

Il indique que le budget exécuté représente près de 149 millions d'euros, avec un résultat déficitaire de près de 6 millions d'euros, soit un déficit supérieur à celui initialement prévu lors du vote du budget.

Il précise que plusieurs facteurs expliquent cette dégradation :

- les dépenses exceptionnelles liées au cyclone Garance ;
- les surcoûts de fonctionnement, notamment en matière de fluides, de nettoyage et de maintenance des bâtiments ;
- le vieillissement des infrastructures de l'établissement ;
- le décalage du démarrage du programme opérationnel FEDER 2021-2027, ayant retardé le versement des financements attendus ;
- une masse salariale fortement contrainte, aggravée par des régularisations portant sur des exercices antérieurs ;
- une diminution de certaines recettes, notamment en matière de formation continue et de conventions.

Il souligne toutefois que les principaux indicateurs financiers demeurent supérieurs aux seuils d'alerte ministériels concernant le fonds de roulement et la trésorerie. En revanche, le ratio dit « Dizambourg », relatif au poids de la masse salariale dans les recettes de fonctionnement, atteint 85 %, dépassant le seuil d'alerte fixé par le ministère.

Les commissaires aux comptes présentent ensuite les conclusions de leurs travaux. Ils rappellent avoir procédé aux contrôles habituels portant tant sur le contrôle interne que sur les comptes de l'exercice. À l'issue de leurs vérifications, ils indiquent n'avoir relevé aucune anomalie significative et annoncent que les comptes seront certifiés sans réserve ni observation.

Monsieur le Président indique que les résultats présentés ont conduit la gouvernance à approfondir l'analyse des causes du déficit constaté.

À partir d'une comparaison entre le budget initial et le compte financier, il estime que les principaux écarts ne trouvent pas leur origine dans les opérations financées sur crédits fléchés mais principalement dans les dépenses de personnel relevant du budget non fléché.

Il expose les analyses réalisées par la gouvernance, qui mettent en évidence une dérive progressive de la masse salariale depuis plusieurs années. Selon lui, cette situation appelle désormais des mesures structurelles afin de rétablir durablement l'équilibre financier de l'établissement.

Monsieur le Président précise que les premiers travaux réalisés conduisent à identifier la masse salariale comme le principal levier d'action, ce qui nécessitera une réflexion approfondie sur l'organisation des services et sur l'évolution des emplois.

Monsieur le Recteur prend ensuite la parole.

Il rappelle, en préambule, qu'il intervient en qualité de Chancelier des universités et dans le respect du principe d'autonomie des établissements. Il précise qu'il n'appartient pas au rectorat de se substituer à la gouvernance de l'Université mais d'exercer les missions qui lui sont confiées en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire.

Il indique que les services du rectorat assurent un accompagnement régulier de l'établissement au travers d'échanges mensuels, voire plus fréquents lorsque la situation l'exige. Il regrette toutefois que les éléments transmis n'aient pas permis d'anticiper pleinement la dégradation constatée de la situation financière ni d'envisager, en temps utile, la mise en œuvre d'un budget rectificatif.

Il souligne que l'Université est désormais confrontée à une situation de crise sérieuse qui appelle une réaction collective et un accompagnement renforcé de l'État. Il précise que, contrairement à l'analyse présentée sur certains indicateurs, il convient de prendre en considération l'ensemble des données financières de l'établissement, notamment le déficit du compte financier et l'insuffisance d'autofinancement, afin d'apprécier sa situation globale.

Constatant la dégradation du ratio « Dizambourg », relatif au poids de la masse salariale dans les recettes de fonctionnement, qui dépasse désormais le seuil d'alerte fixé par le ministère, il annonce officiellement son intention d'engager la procédure de conditions de retour à l'équilibre (CRE).

Il précise que cette procédure de premier niveau impose à l'Université d'élaborer, dans un délai maximal de trois mois, un plan de retour à l'équilibre accompagné d'un budget rectificatif. Ces propositions devront être soumises au Conseil d'administration puis transmises au rectorat pour avis conforme. Il rappelle que si les mesures proposées ne permettent pas d'assurer un retour crédible à l'équilibre financier, la réglementation prévoit un renforcement de la procédure.

Monsieur le Recteur indique néanmoins être confiant dans la capacité de l'établissement à construire, avec l'ensemble de ses acteurs, une trajectoire de redressement. Il insiste sur la nécessité d'une collaboration étroite entre l'Université et les services de l'État, fondée sur la transparence des informations financières et un dialogue permanent.

Il rappelle son attachement à l'Université de La Réunion, qu'il considère comme un établissement disposant de nombreux atouts, tant par la richesse de son offre de formation que par la qualité de ses activités de recherche et de ses partenariats. Il souligne que ces atouts ne doivent pas être compromis par les difficultés actuelles.

Évoquant la vie institutionnelle de l'établissement, il rappelle qu'un conseil d'administration constitue avant tout une instance de gouvernance d'un établissement public et non une assemblée politique. Il invite les administrateurs à dépasser les divergences qui peuvent exister afin de privilégier l'intérêt général de l'Université.

S'appuyant notamment sur les observations formulées dans le rapport du HCERES, il estime que l'établissement doit saisir cette occasion pour engager les réformes nécessaires et restaurer un fonctionnement apaisé. Il rappelle que les débats sont légitimes, mais qu'ils doivent conduire à des décisions permettant d'assurer la pérennité de l'établissement.

En conclusion, Monsieur le Recteur invite l'ensemble des administrateurs à faire preuve de responsabilité, de transparence et de sang-froid dans la conduite de cette procédure, en privilégiant la recherche de solutions permettant un retour durable à l'équilibre financier de l'Université

Le débat est ensuite ouvert.

Madame Shenaz BAGOT remercie Monsieur le Recteur pour son intervention. Elle indique avoir été particulièrement interpellée par la lecture du compte financier et des documents préparatoires, ce qui l'a conduite à solliciter des explications en amont de la séance. Si le budget présenté n'a pas été élaboré par l'actuelle gouvernance, elle estime que chacun doit désormais se mobiliser pour faire face à cette situation. Forte de son expérience du monde économique, elle considère que les difficultés rencontrées ne constituent pas une fatalité et se dit convaincue que l'Université saura retrouver une trajectoire financière équilibrée grâce à l'engagement collectif de l'ensemble de ses acteurs.

Monsieur Richard LORION rappelle le rôle structurant de l'Université pour le territoire réunionnais et indique que son groupe est prêt à contribuer aux travaux qui devront être engagés afin de permettre le redressement financier de l'établissement. Il fait toutefois part de sa surprise face à l'importance du déficit constaté et revient sur les interrogations déjà exprimées lors de la campagne d'emplois 2025. Il s'interroge également sur les écarts observés entre les comptes financiers des exercices 2023, 2024 et 2025 ainsi que sur la sincérité des prévisions budgétaires présentées au Conseil d'administration. Estimant que le retour à l'équilibre nécessitera des efforts importants, il insiste sur la nécessité d'associer l'ensemble de la communauté universitaire aux réflexions à venir.

S'adressant ensuite à **Monsieur le Recteur**, il lui demande de préciser les attentes du rectorat au terme du délai de trois mois prévus dans le cadre de la procédure de retour à l'équilibre, et notamment si celui-ci attend un retour effectif à l'équilibre ou la présentation d'un plan détaillant les mesures permettant d'y parvenir.

Monsieur le Recteur répond que le rectorat attend, dans le délai réglementaire de trois mois, une proposition détaillée des mesures permettant d'assurer le retour à l'équilibre financier de l'établissement. Il précise que ces propositions feront ensuite l'objet d'un examen afin de vérifier qu'elles sont de nature à garantir durablement la soutenabilité financière de l'Université.

Poursuivant son intervention, **Monsieur Richard LORION** interroge Monsieur le DFC sur les écarts constatés entre les prévisions budgétaires présentées en cours d'exercice et le résultat finalement arrêté. Il souhaite notamment comprendre les raisons expliquant les différences observées entre les exercices 2023, 2024 et 2025 ainsi que les éléments ayant conduit à la situation financière actuelle.

Monsieur le DFC rappelle que les services financiers ont assuré un suivi régulier de l'exécution budgétaire en lien avec les services du rectorat. Il indique qu'un projet de budget rectificatif avait initialement été élaboré par ses services sur la base d'une prévision de déficit de 6,4 millions d'euros. Il précise que plusieurs mesures de gestion ont ensuite été mises en œuvre avec la gouvernance afin de réduire ce déficit, notamment par une mobilisation des différentes structures pour accélérer l'encaissement des recettes attendues en fin d'exercice. Malgré ces efforts, les résultats obtenus n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé.

Monsieur le Recteur intervient afin d'apporter plusieurs précisions. Il rappelle que le rectorat accompagne régulièrement l'Université dans le cadre du contrôle budgétaire et

que les échanges avec les services de l'établissement reposent sur les informations qui lui sont transmises.

Il indique que les services du rectorat n'ont pas été mis en mesure d'anticiper l'évolution de la situation financière. Il rappelle que les éléments communiqués jusqu'alors ne permettaient pas d'envisager une telle dégradation ni de recommander l'élaboration d'un budget rectificatif.

Revenant sur les propos de Monsieur le DFC, il précise que celui-ci avait effectivement proposé de ne pas présenter de budget rectificatif et qu'il avait convaincu tant le contrôleur budgétaire que les services du rectorat que cette solution pouvait être retenue. Il souligne toutefois qu'il souhaite que les échanges demeurent conformes aux faits et reposent sur une présentation sincère de la situation.

Il indique être disposé à entendre les difficultés rencontrées par l'établissement, mais estime indispensable que les responsabilités de chacun soient présentées avec exactitude. Selon lui, la sincérité des informations communiquées constitue une condition essentielle pour permettre au rectorat d'assurer pleinement sa mission d'accompagnement et de contrôle.

Monsieur le DFC revient sur ses propos afin d'apporter les clarifications nécessaires. Il indique que le choix de ne pas présenter de budget rectificatif résultait d'une proposition des services financiers, validée par le contrôleur budgétaire. Il présente ses excuses pour la formulation employée et rappelle que plusieurs aléas de gestion, apparus en cours d'exercice 2025, ont contribué à la dégradation de la situation financière de l'établissement.

Monsieur Richard LORION relève que les difficultés financières avaient jusqu'à présent principalement été expliquées par des aléas de gestion, des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Il observe que les échanges font désormais apparaître la masse salariale comme le principal facteur de déséquilibre. Selon lui, cette évolution mérite d'être soulignée, cette problématique n'ayant pas été présentée de cette manière lors des précédentes séances du Conseil d'administration.

Monsieur le DFC confirme que la masse salariale constitue aujourd'hui le principal facteur de rigidité budgétaire de l'établissement. Il rappelle que le dépassement du ratio Dizambourg en est la traduction et souligne que plusieurs leviers devront être mobilisés, notamment en matière de gestion des emplois et des heures complémentaires, afin de retrouver une trajectoire financière soutenable.

Monsieur Judex DE LOUISE rappelle que son organisation s'était déjà abstenue lors de l'adoption du précédent compte financier, estimant que la trajectoire financière de l'établissement manquait de lisibilité. Il considère que les explications apportées permettent de mieux comprendre les facteurs conjoncturels ayant contribué au déficit, mais s'interroge sur le lien entre cette situation et la réorganisation des services. Selon lui, les effets d'une telle réorganisation ne peuvent être qu'à moyen terme. Il souhaite que le Conseil d'administration dispose d'une vision plus précise de la stratégie de retour à l'équilibre et s'interroge sur l'opportunité de réaliser un audit financier.

Monsieur le Président rappelle que le premier compte financier soumis au vote de la nouvelle gouvernance était celui de 2024, lequel présentait une situation financière jugée

soutenable. Il indique que les analyses réalisées depuis mettent en évidence un déséquilibre structurel, masqué en 2024 par les encaissements exceptionnels des crédits FEDER. Selon lui, les premières investigations montrent que la principale difficulté réside dans la progression de la masse salariale. La gouvernance entend poursuivre l'analyse des comptes financiers et des campagnes d'emplois des années précédentes afin d'identifier l'origine de cette dérive et de définir les mesures permettant de rétablir durablement l'équilibre financier de l'établissement. Il rappelle que le budget initial 2026 comportait déjà des mesures de maîtrise de la masse salariale mais estime qu'elles devront être renforcées, en concertation avec le rectorat et l'ensemble de la communauté universitaire.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ fait part de ses interrogations quant aux écarts constatés entre les prévisions budgétaires présentées au Conseil d'administration et les résultats finalement arrêtés. Elle souligne l'importance de disposer d'informations financières sincères afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs responsabilités. Elle s'interroge également sur les régularisations opérées concernant les dépenses de fluides et exprime son inquiétude quant aux conséquences que pourraient avoir les futures mesures de redressement sur les missions de formation de l'Université.

Madame Shenaz BAGOT partage ces interrogations concernant les régularisations des dépenses de fluides. Elle estime qu'un meilleur suivi des consommations aurait permis d'anticiper ces écarts et de les intégrer plus fidèlement dans les prévisions budgétaires.

Monsieur le DFC précise que les dépenses concernées avaient bien été acquittées par prélèvements automatiques au cours de l'exercice 2024. Les régularisations évoquées correspondent au rapprochement comptable entre les prélèvements effectués et les factures définitives transmises par le fournisseur d'énergie.

Madame Shenaz BAGOT prend acte de ces précisions tout en estimant qu'une anticipation plus fine des consommations aurait permis de limiter l'ampleur des régularisations constatées.

Monsieur Jean-Philippe PRAENE indique partager les préoccupations exprimées par les précédents intervenants quant à la nécessité de rétablir un climat de confiance entre la gouvernance et le Conseil d'administration. Il rappelle que, lors de la campagne d'emplois précédente, plusieurs administrateurs avaient déjà appelé à davantage de prudence au regard des incertitudes pesant sur la situation financière de l'établissement. Selon lui, ces alertes n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Il estime que les administrateurs doivent pouvoir disposer d'une information complète et transparente afin d'exercer pleinement leur rôle. Il considère également qu'un diagnostic approfondi de la situation financière aurait dû être réalisé dès le début de la mandature, avant l'engagement de la campagne d'emplois et des projets de réorganisation. Enfin, il souligne que le rétablissement de la confiance constitue une condition indispensable à la réussite du plan de retour à l'équilibre.

Monsieur le Président rappelle que la campagne d'emplois 2025 avait été adoptée par le précédent Conseil d'administration avant l'installation de la nouvelle gouvernance. Il souligne que celle-ci s'est attachée à mettre en œuvre les délibérations adoptées tout en procédant à un important travail de vérification de la soutenabilité des emplois ouverts.

Il indique que la campagne d'emplois 2026 a été élaborée dans un objectif de maîtrise de la masse salariale, avec une réduction significative des recrutements afin d'en limiter l'impact budgétaire. Il précise toutefois que ces premières mesures ne permettront pas, à elles seules, de résorber les déséquilibres constatés.

Il rappelle enfin que la confiance ne se décrète pas mais se construit et réaffirme la volonté de la gouvernance d'associer pleinement le Conseil d'administration ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire à l'élaboration du plan de retour à l'équilibre.

Monsieur le VPCA, confirme que la campagne d'emplois 2026 a été élaborée en tenant compte des conséquences de la campagne d'emplois précédente et des contraintes pesant sur la masse salariale. Il indique que cette démarche devra être poursuivie au cours des prochains exercices afin de retrouver progressivement une trajectoire financière soutenable.

Madame Rachelle MARIAMON fait part de sa vive préoccupation face à la situation présentée. Elle s'interroge sur la fiabilité des données budgétaires et financières communiquées lors des exercices précédents. Elle rappelle que le budget initial 2025 poursuivait notamment des objectifs d'augmentation des ressources propres et de réduction des heures complémentaires, dont les résultats interrogent aujourd'hui au regard du déficit constaté.

Elle souhaite également savoir si la Direction des finances et de la comptabilité dispose d'indicateurs de pilotage permettant d'anticiper l'évolution de la situation financière de l'établissement et d'alerter les administrateurs avant la présentation du compte financier. Enfin, elle exprime son inquiétude quant aux conséquences que pourrait avoir la suppression d'un nombre important de contrats sur le fonctionnement des services et sur les missions de l'Université.

Monsieur le Président rappelle que les heures complémentaires ont néanmoins connu une diminution sensible au cours de l'exercice. Il précise que le délai de trois mois fixé par le rectorat correspond à l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre et non à un retour effectif à l'équilibre financier. Il souligne que les modalités de mise en œuvre de ce plan seront définies en concertation avec le rectorat.

Monsieur le DFC indique que la Direction des finances et de la comptabilité dispose déjà d'outils internes de suivi budgétaire et comptable. Afin de renforcer l'information des administrateurs, il propose qu'un point budgétaire soit désormais présenté à chaque séance du Conseil d'administration, avec les principaux indicateurs d'exécution des dépenses et des recettes ainsi que les taux de couverture.

Il rappelle que les comptes présentés traduisent l'exécution réelle de l'établissement et souligne qu'ils ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. Il ajoute que les différentes missions d'inspection intervenues au sein de l'établissement n'ont pas relevé d'anomalie comptable. Il estime toutefois que des améliorations peuvent être apportées dans le suivi et la communication des indicateurs financiers afin d'assurer une meilleure lisibilité de la trajectoire budgétaire.

En réponse à une nouvelle question de Madame MARIAMON, **Monsieur le DFC** confirme que ces indicateurs sont déjà utilisés en interne par les services de la Direction des finances et de la comptabilité. Il explique que les difficultés constatées en 2025 résultent

principalement d'une diminution des recettes effectivement encaissées, malgré les actions engagées en fin d'exercice pour accélérer le recouvrement des créances. Il réaffirme son engagement à présenter régulièrement ces indicateurs au Conseil d'administration afin de permettre un suivi partagé de la situation financière de l'établissement.

Madame Hafsa LIMBADA indique partager les interrogations exprimées par les précédents intervenants concernant la fiabilité des données financières présentées au Conseil d'administration. Ancienne administratrice, elle fait part de son étonnement face à l'ampleur du déficit constaté et relève que les analyses présentées par la gouvernance laissent entendre que les difficultés liées à la masse salariale trouvent leur origine plusieurs années auparavant.

Elle revient également sur les éléments figurant dans le rapport financier, qui indiquent que la campagne d'emplois 2025 a contribué à accentuer le déficit. Elle rappelle qu'au moment du vote du budget initial puis de la campagne d'emplois, les administrateurs n'avaient pas été informés que le budget avait été construit sur une hypothèse de recrutements sensiblement inférieure à celle finalement soumise au vote. Selon elle, cette information aurait été déterminante pour permettre au Conseil d'administration d'apprécier pleinement les conséquences financières de cette campagne d'emplois.

Elle s'interroge enfin sur la possibilité que d'autres difficultés financières apparaissent dans les prochains mois. Elle estime que le plan de retour à l'équilibre devra être élaboré dans une perspective pluriannuelle afin de préserver la continuité des missions de l'établissement. Elle fait part de son inquiétude quant aux conséquences qu'aurait la suppression d'un nombre important de postes sur le fonctionnement des services, l'offre de formation et les conditions d'exercice des personnels.

Monsieur le Président partage cette analyse et souligne que le retour à l'équilibre ne pourra être envisagé qu'en lien étroit avec le rectorat. Il indique que les discussions devront notamment porter sur le calendrier de mise en œuvre des mesures ainsi que sur les modalités d'accompagnement de l'établissement pendant cette période de transition.

Il rappelle que la réduction de la masse salariale ne peut être envisagée sans mesurer ses conséquences sur les missions assurées par l'Université. Les activités d'enseignement, de recherche, d'entretien des campus, de sécurité, d'accueil des étudiants et de fonctionnement quotidien devront continuer à être assurées. Selon lui, cette réflexion devra être conduite collectivement afin de construire un modèle permettant de retrouver une trajectoire financière soutenable sans compromettre les missions fondamentales de l'établissement.

Monsieur Sébastien JAQUEMET revient sur les échanges relatifs aux dépenses de fluides. Il souhaite obtenir des précisions sur le traitement comptable des régularisations intervenues en 2025 alors que les prélèvements avaient été effectués sur l'exercice 2024. Il s'interroge notamment sur l'incidence réelle de ces opérations sur le déficit présenté.

Il attire également l'attention sur les difficultés rencontrées dans certaines formations, notamment en santé. Il rappelle que plusieurs alertes ont été formulées depuis plusieurs années concernant les moyens nécessaires pour assurer les enseignements dans le respect des exigences réglementaires. Selon lui, la réduction de la masse salariale ne

devra pas remettre en cause les capacités de l'établissement à assurer les formations dans de bonnes conditions.

Monsieur le DFC précise que les prélèvements avaient bien été réalisés sur l'exercice 2024 et que les montants évoqués correspondent aux opérations de rapprochement comptable effectuées à réception des factures définitives. Il indique que les procédures de suivi ont été renforcées afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise.

Monsieur Le VPCA, rappelle que la nouvelle offre de formation a déjà été élaborée avec un objectif de réduction du volume global d'heures d'enseignement. Il estime que cette évolution devrait permettre de dégager certaines marges de manœuvre, tout en reconnaissant que les filières en forte tension, notamment dans le domaine de la santé, continueront à nécessiter une attention particulière.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ souligne que les difficultés rencontrées dans certaines formations sont également liées à l'état des infrastructures et aux capacités d'accueil des étudiants. Elle rappelle notamment les besoins importants en locaux adaptés pour les travaux pratiques et estime que ces contraintes devront être prises en compte dans les discussions à venir.

Monsieur le VPCA observe que la faiblesse de la dotation par étudiant constitue également un facteur de fragilité pour l'établissement. Il considère néanmoins que cette situation ne doit pas occulter la nécessité de résoudre en priorité les difficultés structurelles liées à la masse salariale. Selon lui, le rétablissement d'une gestion soutenable permettra ensuite de renforcer la crédibilité de l'établissement dans ses échanges avec l'État et de défendre plus efficacement ses besoins en matière de financement.

Madame la Présidente du Cac estime que la faiblesse de la dotation allouée à l'Université de La Réunion, régulièrement classée parmi les plus basses au niveau national, doit également être prise en considération. Elle souhaite que les spécificités de l'établissement, liées notamment à son caractère ultramarin et aux besoins du territoire, puissent être davantage prises en compte par le ministère afin de garantir des moyens adaptés à ses missions.

Monsieur le Président indique que cette démarche est déjà engagée auprès des services ministériels et qu'elle sera poursuivie. Il rappelle toutefois que la crédibilité de l'établissement passe également par sa capacité à retrouver une gestion financière soutenable.

Monsieur Yves DEPIGNY revient sur les propos de Monsieur le Recteur concernant la nécessité d'améliorer la transmission des informations dans le cadre du contrôle budgétaire. Il estime qu'il conviendra, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, de renforcer les procédures de transmission des documents afin de garantir une parfaite transparence entre l'établissement et les services du rectorat.

Il rappelle également que l'Université demeure un établissement public de l'État exerçant une mission de service public. À ce titre, les décisions qui seront prises devront préserver l'intérêt général ainsi que les missions de formation, de recherche et de service à la société. Il souligne enfin que les mesures envisagées en matière de réduction de la masse salariale

auront des conséquences importantes pour les personnels concernés et devront être conduites avec une attention particulière.

Monsieur Richard LORION souhaite obtenir des précisions sur le rôle des commissaires aux comptes au regard des comptes financiers présentés les années précédentes. Il s'interroge notamment sur la manière dont les ajustements intervenus d'un exercice à l'autre sont appréciés dans le cadre de leur mission de certification.

Le représentant des commissaires aux comptes rappelle que leur mission porte exclusivement sur la certification des comptes en comptabilité générale et non sur la comptabilité budgétaire. Il précise que leurs travaux sont réalisés selon des seuils de matérialité et par sondage, conformément aux normes professionnelles. Les ajustements constatés sont appréciés au regard de leur caractère significatif et n'appellent pas nécessairement de correction lorsqu'ils demeurent en dessous des seuils retenus.

Monsieur le Président considère que les échanges ont permis d'éclairer les administrateurs sur la situation financière de l'établissement et propose de mettre fin aux débats afin de procéder au vote.

Après vérification des règles de quorum, **Monsieur le DAJI** indique que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	14	contre	4	abstention(s)	11	

Le compte financier est adopté.

À l'issue du vote, **Monsieur le Président** remercie les administrateurs pour la qualité des échanges. Il rappelle que le compte financier retrace l'exécution de l'exercice écoulé et qu'il ne peut plus être modifié. Il souligne que l'enjeu réside désormais dans la préparation des prochains exercices et dans la construction du plan de retour à l'équilibre qui devra être élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ indique que les administrateurs souhaitent être pleinement associés aux travaux qui seront engagés dans les prochains mois afin de contribuer collectivement à la recherche de solutions permettant de redresser durablement la situation financière de l'Université.

Monsieur le Président confirme que cette démarche sera conduite de manière collective et que le Conseil d'administration sera associé aux réflexions et aux décisions qui devront être prises.

Avant de quitter la séance, **Monsieur le Recteur** remercie les membres du Conseil d'administration pour la qualité des échanges. Il réaffirme l'accompagnement du rectorat dans la démarche de retour à l'équilibre et indique que les services de l'État exerceront une vigilance particulière sur la mise en œuvre des mesures qui seront proposées.

Point n°3 : Rectification du tableau 9 du Budget initial 2026

Rapporteur : Arnaud Testulat, DFC

Monsieur le Président introduit le point en précisant qu'il s'agit d'une simple régularisation technique relative au budget initial 2026 et donne la parole à **Monsieur le DFC**

Monsieur le DFC explique que la rectification concerne le tableau n°9 de la liasse budgétaire du budget initial 2026. Il rappelle que cette liasse comprend dix tableaux représentant près de 10 000 données interconnectées. À la suite des différentes consolidations, une erreur matérielle s'est glissée dans le total des crédits de paiement ouverts en 2026. Le montant inscrit de 25 M€ devait être remplacé par 26 128 627 €.

Il précise que cette anomalie, malgré les contrôles réalisés par les services de l'Université et ceux du rectorat, a finalement été détectée par ce dernier, qu'il remercie à cette occasion.

En réponse à une question de **Monsieur le Président**, il confirme que cette correction est sans incidence sur les équilibres budgétaires du budget initial 2026. Elle ne modifie ni le résultat, ni les prévisions d'exécution, mais vise uniquement à corriger une erreur de totalisation figurant dans le tableau n°9, les autres tableaux comportant déjà le montant exact. Il rappelle que la complexité de la liasse budgétaire, qui comporte près de 10 000 données, peut exceptionnellement conduire à ce type d'erreur matérielle malgré les contrôles croisés mis en œuvre.

Monsieur le Président souligne qu'il ne s'agit donc que d'une correction de forme, sans conséquence sur le budget voté. Il rappelle toutefois que le budget initial fera prochainement l'objet d'un budget rectificatif dans le cadre de la procédure de retour à l'équilibre, cette évolution étant sans lien avec la présente rectification. Il propose ensuite de procéder au vote.

Le Conseil d'administration approuve la rectification du tableau n°9 du budget initial 2026.

Résultats du vote	
Vote	électronique
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	29

N'ayant pas pris part au vote					2		
Nombre de voix		pour	25	contre	1	abstention(s)	1

Point n°4 : Désignation du commissaire aux comptes (CAC)

Rapporteur : Le VPCA

Monsieur le VPCA, précise que la commission des marchés n'a pas pu examiner le dossier lors de sa dernière réunion et qu'une nouvelle séance est programmée au mois d'avril. Le dossier sera présenté lors d'un prochain Conseil d'administration.

Monsieur le DAJI rappelle que le report doit être approuvé par le Conseil d'administration. Il précise que, même si le Conseil pourrait juridiquement se prononcer sans l'avis de la commission des marchés, il est préférable d'attendre que celle-ci rende son avis afin de permettre un examen du dossier dans les meilleures conditions.

Le Conseil d'administration approuve le report de ce point.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					29		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix		pour	28	contre	0	abstention(s)	1

Point n°5 : Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Rapporteur : Le DFC

Monsieur le DFC, présente les admissions en non-valeur et les remises gracieuses soumises au Conseil d'administration. Il précise que les 91 admissions en non-valeur, pour un montant total de 212 582,24 €, concernent des créances devenues irrécouvrables malgré l'ensemble des procédures de recouvrement engagées (insolvabilité, liquidations judiciaires, faibles montants ou clôture de dossiers). Il souligne que près de la moitié de ces dossiers sont antérieurs à sa prise de fonctions et rappelle que les créances demeurent suivies, permettant, le cas échéant, de reprendre les procédures de recouvrement si la situation des débiteurs évolue favorablement.

S'agissant des six remises gracieuses, représentant un montant d'environ 12 000 €, elles concernent notamment des situations de surendettement, des erreurs de facturation ou des dossiers liés à des personnes décédées.

Madame Hafsa LIMBADA relève que les tableaux détaillés n'ont pas été transmis avec les documents préparatoires. En réponse, **Monsieur le DFC** indique qu'ils seront communiqués aux membres du Conseil d'administration. À la demande de **Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ**, **Monsieur le DAJI** précise que les administrateurs peuvent avoir accès à l'ensemble des documents, y compris les identités des personnes concernées, dans le cadre de leurs fonctions, sous réserve d'en respecter la confidentialité.

Le Conseil d'administration approuve les admissions en non-valeur et les remises gracieuses.

Résultat du vote :

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	24	contre	0	abstention(s)	5

Point n°6 – Don et sorties d'inventaire

Rapporteur : Le DFC

Monsieur le DFC, présente les propositions de sorties d'inventaire et de dons de matériels.

Celles-ci concernent :

- la sortie d'inventaire d'un traceur de la reprographie devenu irréparable, avec sa cession à titre gratuit à une entreprise spécialisée ;
- la cession à titre gratuit d'un appareil photographique professionnel à l'Université des Comores, dans le cadre d'un projet Erasmus+, afin d'assurer la continuité des actions engagées ;
- la sortie d'inventaire d'un réfrigérateur hors service ;
- le don d'un fonds documentaire en sciences de la Terre par Éric NICOLINI au Service commun de la documentation (SCD).

Monsieur le DFC précise que les frais liés à l'enlèvement du traceur ne seront pas supportés par l'Université.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	29	contre	0	abstention(s)	0

Point n°7 – Nomination du Directeur ou de la Directrice du S2ER (DOFIPE)

Rapporteur : Le VPFVU

Monsieur Le VPFVU, rappelle que le poste de directeur du Service de sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant (S2ER) était vacant depuis le 1er janvier 2026. Il précise que Madame Poornima CHOTOORY, qui assurait l'intérim depuis cette date conformément aux statuts de la DOFIPE, est la seule candidature recevable à l'issue de l'appel à candidatures, les statuts prévoyant que seules les candidatures internes peuvent être retenues.

Madame Poornima CHOTOORY présente son parcours, sa motivation et les orientations qu'elle souhaite porter pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant au sein de l'Université.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	28	contre	0	abstention(s)	1

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Madame Poornima CHOTOORY en qualité de directrice du S2ER (DOFIPE).

À l'issue du vote, Monsieur le Président félicite Madame CHOTOORY pour sa nomination. Cette dernière remercie les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et réaffirme son engagement à poursuivre le développement de l'entrepreneuriat étudiant au service de l'Université et du territoire.

Point n°8 – Nomination du Directeur ou de la Directrice de la direction de la formation tout au long de la vie (DFTLV)

Rapporteur : Monsieur le VPFVU

Monsieur le VPFVU rappelle que la direction de la **DFTLV** est vacante depuis le départ de son ancienne directrice en septembre 2025. Il précise que **Madame Laetitia ADELARD** assure l'intérim de cette direction depuis lors et souligne le travail engagé auprès des composantes pour le développement de la formation continue.

Madame Laetitia ADELARD présente sa candidature ainsi que les orientations qu'elle souhaite porter, notamment l'accompagnement des composantes dans le développement de la formation continue, le renforcement des relations avec le monde socio-économique et la recherche de nouvelles ressources propres pour l'établissement.

Au cours des échanges, **Madame Shenaz BAGOT** insiste sur la nécessité de mieux faire connaître l'offre de formation continue auprès des entreprises et souligne le potentiel de développement en matière de taxe d'apprentissage et de partenariats. Madame ADELARD partage ce constat et indique que cet axe constituera une priorité de son action, notamment à travers une communication renforcée et un travail de proximité avec les acteurs économiques.

Monsieur Richard LORION salue son engagement et souligne les enjeux stratégiques que représente la formation continue pour le développement des ressources propres de l'Université.

Le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	28	contre	1	abstention(s)	0	

Point n°9 : Offre de formation 2026 - 2031 maquettes et soutenabilités

Rapporteur : Monsieur le VPFVU

Monsieur le VPFVU, présente la nouvelle offre de formation 2026-2031, préalablement approuvée par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à l'issue d'une seconde présentation ayant permis de prendre en compte les observations formulées lors de la première séance. Il rappelle également que le CNESER a validé l'accréditation de cette nouvelle offre de formation par 14 voix pour et 5 abstentions.

Il souligne que cette nouvelle offre de formation est le fruit d'un important travail collectif conduit depuis près d'un an avec les composantes, les équipes pédagogiques et administratives ainsi que les instances de l'établissement. Les maquettes ont notamment été élaborées dans le respect de la lettre de cadrage adoptée par le Conseil d'administration et le Conseil académique, puis validées par les conseils de composantes.

Il indique que cette nouvelle offre de formation poursuit un double objectif : renforcer la réussite et la professionnalisation des étudiants tout en garantissant la soutenabilité pédagogique, budgétaire et en ressources humaines des formations. Elle s'accompagne d'une rationalisation des maquettes permettant une réduction globale d'environ 20 000 heures équivalent TD, supérieure à l'objectif initial fixé à 8 %, tout en préservant la qualité des enseignements et en tenant compte des spécificités des formations bénéficiant de financements dédiés.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ rappelle que la diminution du volume horaire des formations constitue une évolution qu'elle regrette. Elle souhaite toutefois que l'Université mette en place un suivi des cohortes d'étudiants afin d'évaluer les effets de cette réforme, notamment pour les étudiants poursuivant leurs études en master dans d'autres établissements.

Monsieur Richard LORION interroge les rapporteurs sur la prise en compte des spécificités de certaines formations, notamment celles de l'INSPE et de l'ESIROI, ainsi que sur les formations bénéficiant de financements spécifiques.

En réponse, **Monsieur le VPFVU** précise que ces formations n'ont pas suscité d'observations particulières lors de l'examen par le CNESER. Il indique également que les formations bénéficiant de financements dédiés, telles que les CPES, les Prépas Talents ou encore l'orthophonie, ne sont pas intégrées dans le calcul de l'effort global demandé aux composantes. **Madame Marie BOIRON** confirme que ces dispositifs financés par des ressources extérieures n'ont pas été pris en compte dans le coût global de la nouvelle offre de formation.

Monsieur Sébastien JAQUEMET s'interroge sur les conséquences de la réduction supérieure à l'objectif initial de 8 % ainsi que sur les hypothèses retenues pour les formations bénéficiant de financements spécifiques.

Monsieur le VPFVU précise que cette marge supplémentaire constitue une mesure de prudence destinée à anticiper les incertitudes liées aux compensations financières attendues de l'État dans le cadre des réformes en cours. **Monsieur le Président** souligne que cette réduction permettra également de limiter le recours aux heures complémentaires et aux chargés d'enseignement vacataires.

Les échanges portent ensuite sur le financement de la formation en orthophonie. **Madame Bérénice ROY-DORAY** rappelle que cette formation bénéficie actuellement de financements de l'État, de l'ARS et de la Région pour une durée de trois ans. Elle souligne toutefois la nécessité de sécuriser ces financements dans la durée afin d'assurer la pérennité de cette formation. Elle précise également que les enseignements assurés par les hospitalo-universitaires s'inscrivent dans leurs missions statutaires et ne génèrent pas de coût supplémentaire pour l'établissement.

Monsieur Jean-Philippe PRAENE s'interroge enfin sur les conséquences de cette nouvelle offre de formation en matière de soutenabilité budgétaire et de gestion des ressources humaines. **Monsieur le VPFVU** indique qu'il est encore prématuré d'évaluer précisément les effets sur les campagnes d'emplois futures, les premiers retours d'expérience permettant d'affiner cette analyse au cours de la prochaine année universitaire.

Aucune autre intervention n'étant formulée, **Monsieur le Président** propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					29		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix		pour	24	contre	1	abstention(s)	4

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle offre de formation 2026-2031

À l'issue du vote, **Monsieur le VPFVU** remercie l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives, les composantes, la DEPF ainsi que les membres des instances pour le travail collectif réalisé dans l'élaboration de cette nouvelle offre de formation. **Monsieur le Président** s'associe à ces remerciements et souligne l'investissement important du Vice-président Formation et Vie universitaire dans la conduite de ce projet.

Point n°10 : Réorganisation des services : présentation du nouvel organigramme

Rapporteurs : Madame la DGS

Madame la DGS, présente le projet de réorganisation des services de l'Université. Elle rappelle que cette démarche, engagée depuis près d'un an avec un groupe projet réunissant des représentants des composantes et des directions centrales, répond aux recommandations formulées notamment par la Cour des comptes et le HCERES. Elle précise que les travaux ont également reposé sur une analyse comparative d'organigrammes d'universités, des ateliers de travail et une consultation des agents.

Elle indique que cette réorganisation poursuit plusieurs objectifs : améliorer la lisibilité de l'organisation, clarifier les responsabilités, renforcer la cohérence entre les fonctions support et les missions opérationnelles, adapter l'organisation aux besoins de l'établissement et améliorer l'articulation entre les services centraux et les composantes.

Madame la Directrice générale des services présente ensuite les principales évolutions proposées.

Concernant les services communs universitaires, elle indique que les services existants sont maintenus et que plusieurs évolutions sont proposées, notamment :

- la création d'un Service universitaire Arts, Culture et Médiation scientifique, regroupant les missions du service Arts et Culture et de la médiation scientifique ;
- le rattachement de la Maison des langues en tant que service universitaire, intégrant également les missions de lutte contre l'illettrisme ;
- la création d'un Service universitaire de l'innovation pédagogique et de l'université numérique, résultant du regroupement de la D2IP et de l'IIN.

S'agissant des directions centrales, elle précise que le nouvel organigramme repose sur une organisation plus lisible et plus cohérente, avec une réduction du nombre de directions, passant de dix-huit à douze. Cette réorganisation prévoit notamment la création d'un pôle stratégie et pilotage, le renforcement des fonctions de pilotage, la réorganisation des directions support ainsi que la création d'une Direction de la communication, de l'édition et des médias. La Direction des systèmes d'information devient la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) afin d'intégrer pleinement les enjeux liés au numérique et à la cybersécurité.

Madame la DGS présente enfin les prochaines étapes du projet, qui comprendront notamment l'accompagnement des directions et des agents par un prestataire externe, l'élaboration des statuts des nouveaux services, ainsi que les travaux de réorganisation interne et de redéfinition des implantations géographiques des directions.

Monsieur Sébastien JAQUEMET s'interroge sur le rattachement de la mission de médiation scientifique au futur Service universitaire Arts, Culture et Médiation scientifique et souhaite savoir si cette évolution modifie le périmètre des missions actuellement exercées.

Madame la Directrice générale des services indique que cette évolution vise à renforcer la médiation scientifique en la rapprochant des activités artistiques et culturelles, afin de favoriser des projets communs et de doter cette mission de moyens plus importants.

Monsieur le VPFVU complète cette réponse en soulignant que ce rapprochement répond également aux orientations ministérielles en matière de développement des liens entre la science et la société.

Monsieur Richard LORION s'interroge ensuite sur les conséquences du regroupement de l'IIN au sein du futur Service universitaire de l'innovation pédagogique et de l'université numérique, notamment au regard de la situation des enseignants-chercheurs actuellement rattachés à cette composante.

Monsieur le VPFVU rappelle que cette évolution répond aux observations formulées par les instances d'évaluation de l'établissement. Il précise qu'un accompagnement individualisé sera mis en place pour les enseignants-chercheurs concernés, en lien avec la Direction générale des services et la Direction des ressources humaines, afin de préparer leur rattachement à une composante d'enseignement.

Madame la Directrice générale des services ajoute que les enseignants concernés ont été invités à participer à la campagne de mobilité et que les modalités de leur rattachement définitif seront arrêtées lors de l'élaboration des statuts du futur service.

Monsieur le Président rappelle que cette évolution vise à mettre l'organisation de l'établissement en cohérence avec les recommandations formulées par les organismes d'évaluation et avec les principes retenus pour la réorganisation des services.

Monsieur Richard LORION attire toutefois l'attention sur les conséquences pratiques de cette évolution, notamment en matière d'accompagnement des étudiants et d'organisation des enseignements, qui devront être prises en compte dans le cadre de cet accompagnement.

Monsieur Judex DE LOUISE s'interroge sur l'évolution de la Direction des systèmes d'information vers une Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) et souhaite savoir si cette évolution répond à une recommandation de la Cour des comptes ou du HCERES, ou s'il s'agit d'un choix propre à l'établissement.

En réponse, **Madame la Directrice générale des services** précise que cette évolution s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma directeur du numérique de l'établissement. Elle indique que les missions de la direction seront élargies afin d'intégrer pleinement les enjeux liés au numérique, à la cybersécurité et à l'accompagnement des usagers.

Les échanges portent ensuite sur l'organisation générale des directions centrales.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ s'interroge sur le statut des futurs directeurs généraux des services adjoints (DGSA).

Madame la Directrice générale des services indique que des vérifications réglementaires sont en cours auprès du ministère concernant les modalités de création de ces fonctions.

Monsieur Richard LORION souhaite connaître les conséquences financières de cette réorganisation. Il estime qu'il conviendra de mesurer les économies réellement générées par cette nouvelle organisation.

Madame la Directrice générale des services indique que les premiers travaux laissent apparaître une rationalisation de l'organisation, avec une réduction du nombre de directions centrales. Elle précise qu'une étude plus approfondie sera conduite lors du travail de redimensionnement des directions afin d'évaluer précisément les besoins en effectifs.

Monsieur le Président rappelle que cette réorganisation poursuit avant tout un objectif d'amélioration du fonctionnement de l'établissement, tout en contribuant à une meilleure maîtrise de la masse salariale. Il souligne toutefois qu'elle ne constituera pas, à elle seule, la réponse aux difficultés financières de l'Université.

Monsieur le DRH précise que la phase suivante consistera à définir, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, les effectifs de référence de chaque direction, à actualiser les fiches de poste et à identifier les mutualisations possibles afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation.

Monsieur Judex DE LOUISE rappelle que des travaux avaient déjà été engagés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Il souhaite

connaître l'articulation entre ces travaux et la réorganisation présentée, ainsi que les modalités de recrutement des futurs DGSA et les garanties de transparence associées.

Madame la Directrice générale des services indique que les travaux engagés dans le cadre de la GPEC seront repris et intégrés à la démarche actuelle. Elle précise que les recrutements nécessaires feront l'objet d'appels à candidatures et que les nouvelles fiches de poste seront élaborées au fur et à mesure de la structuration des directions.

Monsieur Yves DEPIGNY attire l'attention sur l'accompagnement des agents concernés par la réorganisation. Il souhaite qu'une note de cadrage précise les modalités de la campagne exceptionnelle de mobilité afin de sécuriser les parcours professionnels des personnels.

Madame Rachelle MARIAMON souligne l'importance d'associer étroitement les agents à cette démarche de transformation. Elle souhaite qu'un bilan de la réorganisation soit présenté ultérieurement au Conseil d'administration afin d'en mesurer les effets, notamment sur l'organisation des services et sur la maîtrise de la masse salariale.

En réponse à une dernière question de **Monsieur Judex DE LOUISE** concernant le coût des fonctions de DGSA, **Madame la DGS** précise que cette évolution n'entraînera pas de surcoût significatif, les fonctions de direction existant déjà au sein de l'établissement. Elle indique que la réorganisation doit au contraire permettre une rationalisation de l'organisation et une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Aucune autre intervention n'étant formulée, Monsieur le Président propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	22	contre	3	abstention(s)	4	

Le Conseil d'administration approuve le nouvel organigramme et la réorganisation des services.

À l'issue du vote, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres du groupe projet, les directions et les services ayant contribué à l'élaboration de cette réorganisation. Madame la DGS s'associe à ces remerciements et souligne l'implication constante des membres du groupe projet tout au long des travaux.

Point n°11 : Statuts et Règlements (ED SHS, ED STS, CEMOI, LCF, PIMIT, FSDIE, DFTLV)

a/Modification des statuts de l'ED STS

Le directeur de l'École doctorale présente les principales modifications apportées aux statuts, qui visent principalement à actualiser les dispositions relatives à la gouvernance et au fonctionnement de l'école doctorale afin de les mettre en conformité avec les évolutions réglementaires et organisationnelles intervenues depuis leur adoption.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					29		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix							
	pour	28	contre	1	abstention(s)	0	

b/Modification des statuts de LCF

Monsieur Bernard IDELSON, directeur du LCF, présente les principales modifications apportées aux statuts de l'unité de recherche. Il indique que cette révision répond principalement à l'évolution de la composition du laboratoire et vise à formaliser des pratiques de gouvernance déjà mises en œuvre.

Les modifications portent notamment sur la composition du conseil de l'unité, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de membres titulaires, ainsi que sur les modalités de prise de décision, désormais fondées sur un avis conforme du directeur, du directeur adjoint et des responsables des trois pôles de recherche. Il précise également que la durée du mandat de la direction est ramenée à deux ans afin de faciliter la transition vers une nouvelle équipe de direction.

Aucune question n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					29		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix							
	pour	29	contre	0	abstention(s)	0	

c/Modification des statuts de CEMOI

Monsieur Frédéric CHANTREUIL, directeur du CEMOI, présente les principales modifications proposées. Il indique qu'elles portent essentiellement sur les modalités de fonctionnement du conseil de l'unité, la procédure de désignation des représentants des différents collèges, la composition des comités de sélection ainsi que les modalités de remplacement du directeur ou du directeur adjoint afin d'assurer la continuité de la gouvernance de l'unité. Il précise que ces évolutions ont été examinées par les instances compétentes et ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Monsieur le Président salue la qualité de la présentation, qui permet d'identifier clairement les modifications apportées aux statuts.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	29	contre	0	abstention(s)	0

d/Modification du règlement intérieur de PIMIT

Monsieur Chaker EL KALAMOUNI, directeur adjoint de l'UMR PIMIT, présente le nouveau règlement intérieur de l'unité. Il rappelle que celui-ci est proposé à la suite du renouvellement de l'UMR et de son évolution vers une organisation en unité monoéquipe structurée autour de trois thèmes de recherche.

Il précise que le règlement actualise notamment la gouvernance de l'unité, crée un conseil stratégique et scientifique, adapte la composition du conseil de laboratoire, précise les règles relatives à la sécurité, à la confidentialité, à la propriété intellectuelle ainsi qu'à l'utilisation des locaux et des équipements. Le document a été soumis aux différentes tutelles de l'unité ainsi qu'aux instances compétentes de l'Université.

Aucune question n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	29	contre	0	abstention(s)	0	

e/Modification des statuts de l'ED SHS

Monsieur Philippe JEAN-PIERRE, directeur de l'École doctorale Sciences Humaines et Sociales, présente les principales évolutions proposées. Il indique que ces modifications poursuivent trois objectifs principaux :

- mettre en cohérence les conditions de rattachement des enseignants-chercheurs relevant de différentes sections CNU ;
- adapter la composition du conseil de l'École doctorale afin de tenir compte de l'intégration de nouvelles équipes de recherche, notamment celles de l'École d'architecture et de l'École supérieure d'art ;
- faire évoluer les modalités de gouvernance en fixant la durée du mandat du directeur et du directeur adjoint à cinq ans, renouvelable une fois, indépendamment de la durée de l'accréditation de l'école doctorale. Il précise que ces évolutions ont été approuvées par le Conseil de l'École doctorale ainsi que par la Commission de la recherche.

Aucune question n'étant soulevée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				28			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	28	contre	0	abstention(s)	0	

f/Modification du règlement intérieur de la FSDIE

Monsieur Aldo JEAN JACQUES présente les principales modifications apportées au règlement du FSDIE. Il indique qu'elles visent essentiellement à mettre le règlement en conformité avec les dispositions relatives à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), à clarifier les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que les règles d'attribution des aides aux projets étudiants. Il précise que ce travail a été conduit avec les élus étudiants, les services concernés et la commission des statuts et du règlement intérieur

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	3	

g/Modification des statuts de la DFTLV

Madame Laetitia ADELARD, directrice de la DFTLV, présente les modifications apportées aux statuts. Elle indique que celles-ci sont limitées et consistent principalement à maintenir le conseil consultatif de la direction afin d'assurer la participation des composantes aux orientations de la formation continue. Les autres dispositions relatives aux missions, à l'organisation, aux moyens et aux modalités de fonctionnement demeurent inchangées.

Aucune question n'étant formulée, le Conseil d'administration procède au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				29			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	29	contre	0	abstention(s)	0	

Point n°17 : Création de la fondation partenariale de l'Université de La Réunion

Rapporteur : Monsieur Valère LEE-CHING-KEN

Monsieur Valère LEE-CHING-KEN présente le projet de création de la Fondation partenariale de l'Université de La Réunion, inscrit dans le projet d'établissement. Il indique que cette fondation a vocation à renforcer les liens entre l'Université et les acteurs socio-économiques du territoire, à développer le mécénat et les ressources propres de l'établissement et à soutenir des projets répondant aux priorités de l'Université.

Il précise que le Conseil d'administration est appelé à autoriser le Président à engager les démarches de création de la fondation et à approuver la participation de l'Université au premier tour de table à hauteur de 15 000 euros, soit 10 % du montant minimal requis pour sa constitution. Il rappelle que la création de la fondation est subordonnée à la constitution d'une dotation initiale de 150 000 euros, pouvant être réunie grâce aux engagements des futurs membres fondateurs.

Madame Shenaz BAGOT souligne que la création d'une fondation constitue une opportunité importante pour renforcer les partenariats avec le monde économique. Forte de son expérience dans ce domaine, elle rappelle que la recherche de mécènes nécessitera un important travail de prospection et de conviction, les partenaires souhaitant disposer de garanties sur l'utilisation des fonds collectés. Elle insiste également sur l'importance de définir des projets clairement identifiés et de respecter une totale transparence dans leur mise en œuvre afin de maintenir la confiance des futurs donateurs.

Monsieur le Président rappelle que la délibération soumise au Conseil d'administration ne porte pas sur la création définitive de la fondation mais uniquement sur l'autorisation d'engager les démarches administratives nécessaires et de solliciter les futurs partenaires fondateurs. Il remercie les membres du groupe de travail constitué autour de ce projet pour leur investissement.

En réponse à une question de **Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ** sur le calendrier, il indique que l'objectif est d'aboutir à la création de la fondation avant la fin de l'année 2026, sous réserve de réunir les engagements financiers nécessaires et d'obtenir les autorisations réglementaires.

Monsieur Yves DEPIGNY souhaite savoir si les futurs donateurs pourront bénéficier des dispositifs fiscaux liés au mécénat.

En réponse, **Monsieur le DAJ** précisent que la fondation pourra délivrer des reçus fiscaux permettant aux donateurs de bénéficier des avantages prévus par la réglementation. Ils indiquent également que la fondation pourra favoriser le développement du mécénat de compétences et renforcer les partenariats avec les entreprises du territoire.

Monsieur Pascal BARET, membre du groupe de travail, rappelle enfin que de nombreuses universités disposent déjà d'une fondation partenariale. Il estime que ce dispositif constitue un levier stratégique pour développer les partenariats, valoriser les actions de l'Université et mobiliser de nouvelles ressources au bénéfice des étudiants et des projets de l'établissement.

Aucune autre intervention n'étant formulée, **Monsieur le Président** propose de procéder au vote.

Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					29		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix							
	pour	27		contre	0	abstention(s)	2

Point n°12 : Tarification du prêt entre bibliothèques (PEB)

Rapporteur : Directrice du Service commun de la documentation (SCD)

Madame Isabelle KRATZ, directrice du Service commun de la documentation (SCD), présente les propositions relatives au prêt entre bibliothèques (PEB). Elle rappelle que ce service, destiné principalement aux enseignants-chercheurs et aux doctorants, permet d'obtenir des documents indisponibles dans les collections de l'Université ou en ligne. Suspendu à la fin de l'année 2025 dans le cadre des mesures de réduction budgétaire, ce dispositif représentait une dépense annuelle d'environ 15 000 €.

Elle indique que le SCD travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau modèle économique reposant sur un cofinancement entre les utilisateurs, le SCD et les écoles doctorales. Dans l'attente de la présentation d'une grille tarifaire au Conseil d'administration du mois de mai, il est proposé de rétablir temporairement le service, à titre gratuit, au bénéfice des seuls enseignants-chercheurs et doctorants rattachés aux structures de recherche de l'Université, dans la limite d'une enveloppe de 1 000 € financée par le SCD.

Monsieur Yves DEPIGNY s'interroge sur les modalités de la future grille tarifaire et demande si une tarification différenciée pourra être envisagée selon les catégories d'utilisateurs.

Madame Isabelle KRATZ indique que les réflexions en cours visent principalement à préserver les doctorants en limitant autant que possible leur participation financière, grâce à un cofinancement associant le SCD, les écoles doctorales et, le cas échéant, les laboratoires. Elle précise que la situation des étudiants de master fait encore l'objet d'échanges avec les structures de recherche concernées.

Monsieur le VPRV indique qu'un groupe de travail de la Commission de la recherche examine actuellement les modalités d'évolution des dotations des laboratoires afin de prendre en compte ce type de dépenses, particulièrement importantes pour les unités de recherche en sciences humaines et sociales.

Madame Hafsah LIMBADA souhaite savoir si d'autres universités appliquent déjà une participation financière des utilisateurs.

En réponse, **Madame Isabelle KRATZ** précise que plusieurs services communs de documentation pratiquent déjà un cofinancement du prêt entre bibliothèques ou reviennent progressivement à une participation des usagers afin de faire face aux contraintes budgétaires, citant notamment les universités des Antilles, d'Aix-Marseille et la bibliothèque Cujas.

Aucune autre intervention n'étant formulée, **Monsieur le Président** propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					27		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix		pour	27	contre	0	abstention(s)	0

Point n°13 : Demandes de subvention

Rapporteur :

Monsieur le VPRV présente les demandes de subventions examinées par la Commission de la recherche des 12 février et 10 mars 2026.

Il précise que les neuf projets examinés lors de la séance du 12 février représentent un montant global de 4,188 M€, tandis que les cinq projets présentés le 10 mars s'élèvent à 6,758 M€. Portés par plusieurs unités de recherche de l'Université, ces projets sont soumis à différents organismes financeurs, notamment l'ADEME, le CNRS, la Fondation de France, APICIL et dans le cadre de programmes européens. Il rappelle que la contribution de l'Université est limitée à la mise à disposition du temps des chercheurs et des infrastructures de recherche, sans engagement financier complémentaire. Il souligne également que cinq projets déposés dans le cadre de l'appel à projets LORIZON ont été retenus par le CNRS, permettant l'obtention d'un financement de 230 000 €.

En réponse à une question de **Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ**, le **VPRV** précise que le montant de **230 000 €** figurant dans le tableau correspond à la valorisation du temps consacré par les chercheurs de l'Université aux projets présentés.

Aucune autre intervention n'étant formulée, **Monsieur le Président** propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				27			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	1	

Point n°14 : Point sur les financements de la Recherche

Monsieur le VPCA, assurant la présidence de séance, rappelle que l'Université de La Réunion est désormais habilitée à assurer la promotion de recherches impliquant la personne humaine (RIPH). Il précise que le projet PainMove constitue la troisième étude dont l'Université assure la promotion et rappelle les différentes catégories de recherches impliquant la personne humaine ainsi que les exigences réglementaires applicables.

Monsieur le VPRV indique que le projet a été présenté et examiné par la Commission de la recherche, qui a émis un avis favorable.

Madame Silvia IACOBELLI attire l'attention sur la vigilance particulière à apporter aux recherches impliquant la personne humaine soumises à un Comité de protection des personnes (CPP). Elle souligne l'importance de sécuriser les protocoles afin d'éviter que des projets financés ne puissent finalement être mis en œuvre en raison de difficultés réglementaires. Elle indique être disposée à mettre son expertise à disposition des équipes de recherche pour accompagner ce type de démarches.

En réponse, **Monsieur le VPCA** précise que le projet PainMove relève d'une recherche impliquant la personne humaine de catégorie 2, caractérisée par des risques et contraintes minimales. Il rappelle que ce type d'étude peut être conduit en dehors des structures hospitalières autorisées, contrairement aux recherches de catégorie 1, et souligne qu'il s'agit de la troisième étude de ce type portée par l'Université.

Aucune autre intervention n'étant formulée, il est procédé au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				26			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	22	contre	0	abstention(s)	4	

Point n°15 : Promotion d'étude clinique / recherche : projet PainMov

Rapporteur :

Monsieur le VPCA, assurant la présidence de séance, à partir de ce point ; rappelle que l'Université de La Réunion est désormais habilitée à assurer la promotion de recherches impliquant la personne humaine (RIPH). Il précise que le projet PainMove constitue la troisième étude dont l'Université assure la promotion et rappelle les différentes catégories de recherches impliquant la personne humaine ainsi que les exigences réglementaires applicables.

Monsieur le VPRV indique que le projet a été présenté et examiné par la Commission de la recherche, qui a émis un avis favorable.

Madame Silvia IACOBELLI attire l'attention sur la vigilance particulière à apporter aux recherches impliquant la personne humaine soumises à un Comité de protection des personnes (CPP). Elle souligne l'importance de sécuriser les protocoles afin d'éviter que des projets financés ne puissent finalement être mis en œuvre en raison de difficultés réglementaires. Elle indique être disposée à mettre son expertise à disposition des équipes de recherche pour accompagner ce type de démarches.

En réponse, **Monsieur le VPCA** précise que le projet PainMov relève d'une recherche impliquant la personne humaine de catégorie 2, caractérisée par des risques et contraintes minimales. Il rappelle que ce type d'étude peut être conduit en dehors des structures hospitalières autorisées, contrairement aux recherches de catégorie 1, et souligne qu'il s'agit de la troisième étude de ce type portée par l'Université.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				25			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	21	contre	1	abstention(s)	3	

Point n°16 : Presses Universitaires Indianocéaniques – PUI : Comité scientifique

Monsieur le VPRV présente la proposition de composition du comité scientifique des Presses universitaires indianocéaniques (PUI). Il précise que cette liste a été approuvée par le Conseil de l'UFR Lettres et Sciences humaines puis par la Commission de la recherche. Il rappelle que le comité est composé de deux membres de droit – la directrice des PUI et la responsable technique et administrative – ainsi que de six enseignants-chercheurs, nommés pour un mandat de quatre ans.

Madame Rachelle MARIAMON s'interroge sur les modalités de remplacement d'un membre du comité scientifique en cas de départ de l'établissement au cours de son mandat.

Monsieur Valère LEE-CHING-KEN précise que la composition du comité scientifique est nominative. En cas de remplacement, une nouvelle proposition sera soumise selon le même circuit de validation, avec un passage devant le Conseil d'administration. Il ajoute que la qualité scientifique des membres demeure le principal critère de désignation et rappelle que certains chercheurs émérites peuvent également siéger au sein de ces instances. **Monsieur le DAJI** confirme que toute modification nominative devra être approuvée par le Conseil d'administration.

Aucune autre observation n'étant formulée, **Monsieur le Vice-président chargé des affaires générales** propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				25			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	24	contre	0	abstention(s)	1	

Point n°18 : Modalité de substitution de stage dans le cadre du dispositif de Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE)

Rapporteur : **Madame Poornima CHOTOORY**

Madame Poornima CHOTOORY, directrice du S2ER, présente les modalités de substitution de stage mises en place dans le cadre du dispositif Pépite Réunion. Elle rappelle que ce dispositif, porté par le ministère, permet aux étudiants bénéficiant du Statut national d'étudiant-entrepreneur de consacrer leur période de stage au développement de leur projet de création d'entreprise.

Elle précise que la procédure proposée vise à encadrer cette possibilité, jusqu'alors dépourvue de cadre formalisé. La substitution de stage n'est pas automatique et demeure subordonnée à l'accord préalable du responsable pédagogique de la formation. Les étudiants doivent présenter un dossier précisant les objectifs, les missions et le calendrier de leur projet entrepreneurial. La substitution est ensuite formalisée par un contrat pédagogique conclu entre Pépite Réunion, la formation concernée et, le cas échéant, l'établissement d'enseignement supérieur d'origine de l'étudiant.

Monsieur Judex DE LOUISE souhaite savoir si le responsable pédagogique est tenu de motiver un éventuel refus de substitution de stage.

En réponse, **Madame Poornima CHOTOORY** précise que la décision relève de l'appréciation du responsable pédagogique, dont l'avis est déterminant. Elle indique que cette procédure vise notamment à éviter que la substitution de stage ne soit utilisée comme une solution de remplacement en cas de difficulté à trouver un stage, tout en garantissant que seuls les projets entrepreneuriaux répondant aux objectifs de la formation puissent en bénéficier.

Aucune autre observation n'étant formulée, **Monsieur le Vice-président chargé des affaires générales** propose de procéder au vote.

Résultats du vote							
Vote	électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				25			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix	pour	25	contre	0	abstention(s)	0	

oint n°19 : Barèmes et critères d'attribution du RIPEC C3 pour l'année 2026

Rapporteur :

Monsieur le VPCA présente les barèmes et critères d'attribution de la composante individuelle du Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC C3). Il rappelle que cette prime est attribuée sur dossier aux enseignants-chercheurs, après avis du Conseil national des universités (CNU) et du Conseil académique restreint (CAC-r), au regard de plusieurs critères relatifs à leurs activités d'enseignement, de recherche, de diffusion des connaissances, d'insertion professionnelle, de coopération internationale et d'engagement au service de l'établissement.

Il précise que le dispositif proposé reprend les modalités appliquées les années précédentes, avec un montant annuel de 5 000 € par bénéficiaire et un maximum de 30 bénéficiaires, sous réserve de la soutenabilité budgétaire. Il indique également que le Conseil d'administration est invité à fixer la répartition des attributions conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles, soit 50 % des primes au titre de l'activité scientifique, 20 % au titre de l'accomplissement de tâches d'intérêt général et 30 % au titre de l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs. Enfin, il précise que les critères intègrent désormais des considérations relatives à la parité ainsi qu'à la prise en compte des situations de handicap.

Monsieur Richard LORION s'interroge sur les modalités d'articulation entre le classement des dossiers établi par le CNU et le respect de la répartition des primes entre les différentes catégories prévues par les lignes directrices de gestion.

Monsieur le VPCA indique que le classement des dossiers est arrêté par le **Conseil académique restreint**, qui précise chaque année les modalités de répartition conformément au cadre réglementaire. **Monsieur le DRH** confirme que ces modalités sont définies annuellement par cette instance.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ rappelle que la RIPEC C3 a été instaurée afin de reconnaître l'ensemble des missions exercées par les enseignants-chercheurs et estime que la part réservée à l'activité scientifique demeure importante au regard des autres missions assurées par les personnels.

En réponse, **Monsieur le VPCA** précise que la répartition proposée correspond au minimum prévu par les lignes directrices de gestion ministérielles, qui imposent qu'au moins 50 % des primes soient attribuées au titre de l'activité scientifique.

Madame Hafsah LIMBADA souhaite connaître le montant de l'enveloppe budgétaire consacrée à cette prime.

Monsieur le DFC indique que cette enveloppe est financée par la subvention pour charges de service public (SCSP), mais précise que l'établissement n'a pas encore reçu la notification budgétaire initiale pour l'exercice 2026. Il est donc proposé d'ajouter à la délibération la mention « sous réserve de soutenabilité budgétaire ».

Monsieur Jean-Marc RIZZO attire enfin l'attention sur la nécessité de veiller à une application équilibrée des critères d'attribution afin que les différentes missions exercées par les enseignants-chercheurs soient effectivement reconnues lors de l'examen des dossiers.

À l'issue des échanges, **Monsieur le VPCA** propose de compléter la délibération en précisant que la répartition des primes est fixée à 50 % au titre de l'activité scientifique, 20 % au titre de l'accomplissement de tâches d'intérêt général et 30 % au titre de l'ensemble des missions, sous réserve de la soutenabilité budgétaire.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :					25		
N'ayant pas pris part au vote					0		
Nombre de voix	pour	25	contre	0	abstention(s)	0	

Point n°20 : Choix de l'instance pour l'examen de la PEDR et barèmes et critères d'attribution de la PEDR

Rapporteur : Monsieur le VPCA

Monsieur le VPCA présente les modalités d'attribution de la **Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)** applicable aux personnels hospitalo-universitaires. Il rappelle que cette prime demeure en vigueur pour cette catégorie de personnels et qu'il est proposé de maintenir le recours au **Conseil national des universités (CNU)** pour l'évaluation des dossiers.

Il précise que les critères d'appréciation et le barème demeurent inchangés et reposent sur les activités de recherche, l'encadrement doctoral, le rayonnement scientifique et les responsabilités exercées.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ souhaite connaître les modalités de financement de cette prime et s'interroge sur l'existence d'une éventuelle fongibilité avec les crédits consacrés à la RIPEC.

En réponse, **Monsieur le VPCA** indique que la PEDR bénéficie d'une enveloppe dédiée. **Monsieur le DFC**, précise que le montant de cette enveloppe n'est pas encore connu à ce stade de l'exercice budgétaire. **Monsieur le DRH** ajoute que les critères proposés sont identiques à ceux appliqués lors des campagnes précédentes.

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				25		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	25	contre	0	abstention(s)	0

Point n°21 : Modalités de la mobilité interne des Enseignants et des Enseignants Chercheurs – campagne 2026

Rapporteur : Le DRH

Monsieur le DRH présente les modalités de la campagne de mobilité interne des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2026. Il précise que la campagne se déroulera du 13 avril au 22 juin 2026, pour des affectations prenant effet au 1er septembre 2026. Les candidatures devront être déposées au plus tard le 29 mai 2026.

Il rappelle que les demandes de mobilité devront être adressées au Président de l'Université, accompagnées des avis des structures concernées. Il est également précisé que les mobilités seront examinées dans la limite du plafond d'emplois de l'établissement et sous réserve de leur soutenabilité budgétaire. À la suite des échanges en CSAE, il est également prévu que les compensations entre structures de départ et d'accueil soient examinées dans le cadre du dialogue de gestion préalable.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ s'interroge sur l'application de ces modalités aux personnels hospitalo-universitaires, notamment en ce qui concerne les changements de composantes ou d'unités de recherche.

Les échanges avec **Silvia Madame IACOBELLI** mettent en évidence les spécificités du statut des praticiens hospitaliers universitaires et les procédures particulières pouvant relever du centre hospitalier universitaire. Les intervenants conviennent qu'il est nécessaire de vérifier au préalable le cadre réglementaire applicable à ces personnels avant de les intégrer dans le dispositif de mobilité interne de l'Université.

À l'issue des échanges, **Monsieur le VPCA** propose de ne pas inclure, à ce stade, les praticiens hospitaliers universitaires dans la présente procédure et d'engager un travail spécifique afin de clarifier les modalités réglementaires applicables à leur mobilité.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				25			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix							
	pour	21	contre	0	abstention(s)	4	

Monsieur le VPCA annonce la fin des points A et annonce que les points B font l'objet d'un vote groupé comme décidé en bureau.

Point n°22 : 1er Appel à projet au titre du programme du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2026

Rapporteuse : **Madame Christine SWIETLICKI**

Madame Christine SWIETLICKI présente les résultats du premier appel à projets du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pour l'année 2026. Elle indique que, sur les 37 dossiers déposés, 13 projets ont été déclarés recevables et éligibles. Les subventions accordées représentent un montant total de 100 184,99 €. Elle précise que deux projets ont été validés sous réserve de l'obtention d'autorisations complémentaires, désormais reçues.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ souhaite savoir quelles mesures de suivi sont mises en place afin de s'assurer de la bonne utilisation des subventions accordées aux associations étudiantes.

En réponse, **Madame Christine SWIETLICKI** indique qu'un bilan est demandé pour chaque projet financé. Elle précise qu'un bilan du FSDIE 2025 sera présenté prochainement aux instances de l'établissement et que les exercices antérieurs feront également l'objet d'une présentation.

Monsieur le VPFVU confirme que cette démarche répond à une volonté de renforcer le suivi des fonds publics attribués aux projets étudiants et de présenter régulièrement un bilan aux instances de l'Université.

Point n°23 : Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels

Rapporteuse : **Madame Christine SWIETLICKI**

Madame Christine SWIETLICKI présente les critères de répartition des crédits du programme de soutien aux initiatives en faveur des personnels. Elle indique que les demandes sont examinées au regard de leur recevabilité administrative, de la présentation d'un bilan d'activité des trois dernières années et du projet associatif.

Elle précise que l'enveloppe de 20 000 € est répartie entre les associations bénéficiaires selon deux critères : le nombre d'adhérents et la portée des activités sur les différents sites de l'Université, avec un ajustement destiné à garantir une répartition équilibrée des subventions.

Point n°24 : Répartition des crédits dans le cadre du programme de soutien au fonctionnement des associations

Rapporteuse : **Madame Christine SWIETLICKI**

Madame Christine SWIETLICKI présente la répartition des crédits du programme de soutien au fonctionnement des associations. Elle rappelle que ce dispositif vise à favoriser la vie collective des personnels, à développer les actions culturelles, sportives, de loisirs et de solidarité, ainsi qu'à faciliter l'intégration des personnels en situation de handicap.

Elle indique que l'enveloppe allouée par l'établissement s'élève à 10 000 €. Pour cette première campagne, quatre dossiers, tous recevables et éligibles, ont été examinés. Les subventions proposées représentent un montant total de 3 022,59 €. En l'absence d'une commission spécifique, les dossiers ont été instruits par la commission FSDIE réunie en formation restreinte aux personnels.

Monsieur le VPFVU, précise que, dans le cadre de la réorganisation des services, l'instruction de ce dispositif sera désormais assurée par la DRH, afin d'assurer une meilleure cohérence dans le traitement des dossiers. Cette évolution sera mise en œuvre au cours de l'année 2026.

Point n°25 : Bilans CVEC 2023 et 2024

Rapporteur : Monsieur Aldo JEAN-JACQUES

Monsieur Aldo JEAN-JACQUES présente les bilans de l'utilisation de la CVEC pour les exercices 2023 et 2024. Il rappelle que la CVEC finance des actions en faveur de la santé, de l'accompagnement social, du sport, de la culture, de l'accueil et de la vie de campus, conformément au cadre réglementaire.

Il indique qu'en 2023, l'Université a perçu 1 158 018 € au titre de la CVEC. Les crédits ont principalement permis de financer des actions de prévention en santé, l'accompagnement social des étudiants, le développement des activités sportives et culturelles ainsi que l'amélioration des espaces de vie sur les campus.

Pour 2024, les crédits perçus s'élèvent à 1 288 497 €. Ils ont notamment permis de poursuivre les actions engagées en faveur de la santé mentale, de renforcer les dispositifs d'aide sociale, de consolider les activités sportives et culturelles et d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants. Il souligne que les crédits non consommés sont reportés conformément aux dispositions réglementaires.

Point n°26 : Calendrier pédagogique 2025-2026 de l'UFR Santé

Monsieur Le VPFVU, indique que l'UFR Santé a procédé à une adaptation de son calendrier pédagogique 2025-2026 afin de tenir compte de la modification des dates des examens cliniques objectifs structurés (ECOS), résultant de l'arrêté du 13 novembre 2025.

Point n°27 : Grilles Tarifaires et droits d'inscription 2025-2026 (IAE)

Monsieur Le VPFVU présente la modification de la grille tarifaire relative au Diplôme universitaire "Management par co-créditation et développement d'entreprises innovantes" de l'IAE. Il précise que cette évolution résulte de la mutualisation d'une partie des enseignements avec le master correspondant.

Point n°28 : Campagne VAE 2026-2027 (note de cadrage, calendrier et grille de rétribution)

Monsieur le VPFVU présente la note de cadrage de la campagne Validation des acquis de l'expérience (VAE) 2026-2027, le calendrier des candidatures ainsi que la grille de rétribution des membres des jurys.

Madame Rachel MARIAMON souhaite connaître le nombre de dossiers de VAE traités annuellement par l'établissement.

En réponse, **Monsieur Le VPFVU** indique ne pas disposer de ce chiffre, tout en précisant qu'un travail est actuellement engagé afin de développer et renforcer ce dispositif au sein de l'Université.

Point n°29 : Grilles tarifaires DFTLV 2026-2027

Monsieur Le VPFVU présente les grilles tarifaires proposées pour le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ainsi que pour la campagne VAE 2026-2027, élaborées par la Direction de la formation tout au long de la vie (DFTLV).

En l'absence d'autres observations, Monsieur le VPCA propose de soumettre l'ensemble **des points n°22 à 29** à un vote global.

Résultats du vote							
Vote		électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				22			
N'ayant pas pris part au vote				0			
Nombre de voix		pour	22	contre	0	abstention(s)	0

Point n°30 : Évaluation HCÉRES

Rapporteur : Monsieur LE VPCA

Monsieur le VPCA présente les principales conclusions du rapport d'évaluation de l'HCERES portant sur la période 2018-2023. Il rappelle que ce rapport met en évidence les points forts de l'établissement, notamment sa signature scientifique, son rayonnement dans la zone océan Indien, la qualité de ses infrastructures de recherche et ses partenariats avec les organismes nationaux de recherche. Il souligne également les principales fragilités identifiées, relatives à la gouvernance, au pilotage, à la gestion des ressources humaines, à la situation financière, à la réussite étudiante ainsi qu'à la vie de campus. Il précise enfin que les recommandations formulées par l'HCERES constituent une feuille de route pour les prochaines années.

Madame Elsa CAPRON attire l'attention sur les difficultés rencontrées pour améliorer les taux de réussite des étudiants. Elle souligne que cet objectif suppose notamment des moyens d'encadrement suffisants et rappelle les spécificités de l'Université de La Réunion, seule université publique du territoire.

En réponse, **Monsieur Le VPFVU**, présente les actions engagées par l'établissement afin de renforcer la réussite étudiante, notamment le développement des dispositifs d'accompagnement, les actions de réorientation, l'évolution de l'offre de formation et l'amélioration du taux d'encadrement. Il rappelle également les spécificités du contexte réunionnais, qui doivent être prises en compte dans l'analyse des résultats de l'établissement.

Madame Hafsa LIMBADA relève les observations du rapport concernant la gestion de la masse salariale et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle souligne l'importance de renforcer le pilotage des ressources humaines.

En réponse, **Monsieur le DRH** indique qu'une réorganisation de la DRH est en cours afin de renforcer le suivi de la masse salariale, de mettre en place un système d'information des ressources humaines (SIRH) et de développer une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il précise que cette nouvelle organisation sera prochainement présentée aux instances compétentes.

Point n°31 : Appel à Projet Innovant Budget Qualité Enseignement (APPI BQE)

2026

Rapporteur : Monsieur le VPFVU

Monsieur Le VPFVU, présente le lancement de la deuxième édition du Budget Qualité Enseignement (BQE). Il rappelle que ce dispositif est cofinancé par la Région Réunion et l'Université à hauteur de 50 000 € chacun. Il indique qu'un comité d'évaluation examinera les projets au début du mois d'avril afin de permettre leur mise en œuvre à la rentrée universitaire 2026. Il précise enfin qu'un premier bilan des projets financés en 2025 sera présenté au cours du mois de mai.

Point n°32 : Conventions – contrats – accords-cadres recherche et hors recherche

Rapporteur : Monsieur le VPRV

Monsieur le VPRV rappelle que les conventions, contrats et accords-cadres présentés ont été préalablement examinés par les instances compétentes, notamment la Commission de la recherche et la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Madame Elsa CAPRON revient sur une convention évoquée lors d'un précédent Conseil d'administration concernant une coopération avec la marine américaine. Elle souhaite connaître les suites données à ce dossier.

En réponse, **Monsieur le VPCA** rappelle que cette convention concernait un projet porté par l'OSUR. Il est proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration afin d'en assurer le suivi.

Point n°33 : Questions diverses

Question diverse n°1 – Situation de certains enseignants-chercheurs

À la demande de **Monsieur Jean-Marc RIZZO**, une question est inscrite à l'ordre du jour concernant la situation de certains enseignants-chercheurs, notamment de l'UFR Droit-Économie (FDE), résidant de manière permanente en métropole ou bénéficiant, depuis plusieurs années, de dispositifs liés à des accidents de service ou de travail.

Monsieur le DRH, rappelle qu'il est tenu au respect du secret médical et de la protection des données personnelles. Il indique avoir procédé à un recensement des situations évoquées et précise que huit dossiers sont actuellement en cours de suivi au sein de la catégorie des enseignants et enseignants-chercheurs, répartis entre deux composantes :

cinq à l'UFR Droit-Économie et trois à l'UFR Sciences et Technologies. Il souligne que ces situations relèvent de dispositifs réglementaires variés (congé pour invalidité temporaire imputable au service, aménagement de service, congé de longue durée ou procédure de retraite pour invalidité) et font l'objet d'un suivi administratif régulier.

Il précise que la Direction des ressources humaines veille à l'actualisation des situations administratives et médicales concernées et rappelle que toute décision est prise dans le respect des procédures réglementaires et peut faire l'objet des contrôles prévus par les autorités compétentes. Il indique enfin qu'un travail est actuellement engagé, en lien avec la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, afin de régulariser certaines situations administratives en cours.

Question diverse n°2 – Rémunération des assistants de prévention

Les représentants de la liste « Agir libres- Réussir ensemble ! » –UNSA A&I – UNSA ITRF-BI-O interrogent la gouvernance sur les modalités de rémunération des assistants de prévention.

Monsieur le DRH rappelle qu'une trentaine d'assistants de prévention ont été désignés au sein de l'établissement et qu'ils assurent, en moyenne, une vingtaine d'heures de mission par an. Il indique que les régularisations des rémunérations correspondant aux années 2024-2025 seront effectuées lors de la prochaine paie, un travail ayant été engagé par la Direction des ressources humaines afin de mettre en œuvre ce dispositif.

Question diverse n°3 – Mise en œuvre du dispositif de cédésation des personnels contractuels BIATSS

Les représentants de la liste Agir libres, réussir ensemble – A&I UNSA – UNSA ITRF-BI-O interrogent également la gouvernance sur les modalités de mise en œuvre de la délibération relative à la cédésation anticipée de certains personnels contractuels BIATSS, adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2025.

En réponse, **Monsieur le DRH** indique qu'un groupe de travail consacré aux lignes directrices de gestion des ressources humaines sera prochainement installé dans le cadre du dialogue social. Il précise que la cédésation, les renouvellements et les non-renouvellements des contrats à durée déterminée constitueront l'un des sujets prioritaires de ces travaux.

Il ajoute que des réunions seront organisées avec les organisations syndicales afin de définir les modalités d'application du dispositif et les critères d'examen des dossiers. À ce stade, il indique qu'il n'est pas en mesure de communiquer le nombre de cédésations qui pourront être prononcées au titre de l'année 2026.

Question diverse n°4 – Traitement des demandes de congé de formation des personnels BIATSS

Les représentants de la liste Agir libres, réussir ensemble – A&I UNSA – UNSA ITRF-BIO interrogent également la Direction des ressources humaines sur les délais de traitement des demandes de congé de formation professionnelle des personnels BIATSS.

Monsieur le DRH indique qu'à ce jour, deux demandes sont en cours d'instruction. Il précise qu'un travail sera engagé avec les représentants du personnel afin de clarifier les procédures applicables. Si nécessaire, une fiche de procédure accompagnée d'un calendrier de dépôt des demandes sera diffusée aux agents afin d'améliorer la lisibilité du dispositif et de sécuriser leurs démarches.

Question diverse n°5 – Fonctionnement du collège de déontologie

À la demande du SNPTES, une question est posée sur les difficultés de fonctionnement du collège de déontologie, liées à l'absence temporaire de son président.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ, vice-présidente du collège de déontologie, rappelle que le collège est doté d'un président et d'une vice-présidente, cette dernière assurant l'intérim en cas d'empêchement du président. Elle indique que deux réunions se sont tenues au cours du second semestre 2025 afin de traiter plusieurs dossiers présentant un caractère d'urgence.

Elle précise qu'une période de ralentissement est ensuite intervenue en raison de l'indisponibilité du président. Les travaux ont toutefois repris au mois de février, permettant l'élaboration d'un règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement du collège ainsi que d'une charte de déontologie, qui sera prochainement soumise au Conseil d'administration.

Madame Brigitte GRONDIN-PEREZ indique que le collège se réunira désormais une fois par mois, selon un calendrier arrêté à l'avance. Les dossiers seront instruits dans un délai maximal de trois mois, par ordre d'arrivée, sauf urgence particulière dûment constatée. Elle précise enfin que les dossiers ne pourront être examinés que lorsqu'ils seront complets et suffisamment étayés.

Elle conclut en annonçant le retour du président du collège, qui reprendra ses fonctions dès la prochaine réunion, permettant ainsi un fonctionnement normal de cette instance.

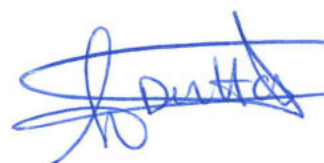
L'ordre du jour étant épuisé, le VPCA remercie les participants en leur donnant rendez-vous au prochain CA. La séance est clôturée à 17h38.

Le Président de séance,



Pr. Jean-François HOARAU

La secrétaire de séance



Ketty DERHOVA